

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 18 novembre 2022 à 18 h 30

Date de Convocation : 9 novembre 2022

Présidence : AVE Annie

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

Rédacteur : CORNET Laurence

Nombre d'élus en exercice : 13

Nombre d'élus présents : 9/13

AVE Annie, RICHE Sylvain, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Nombre d'absents excusés : 4 /13

CANDELIER Julien, CHŒUR Valérie, GELDHOF Thérèse, POTEAU Ludovic.

Procuration : 1 (GELDHOF Thérèse a donné procuration à BETRENCOURT Marie)

Votants : 10/13

Ordre du Jour de la séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2022.

2022 09 01 : Délibération désignation d'un correspondant incendie et secours.

2022 09 02 : Mise à jour de l'actif de la commune.

Contrat copieurs école et Mairie.

Demande partenariat DUFOUR Steven.

Colis de Noël aux anciens.

PLUi : Demande d'évolution.

Chemin piétonnier pour accès au nouveau cimetière.

Détournement des eaux pluviales.

Cérémonie des vœux.

Questions diverses.

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 40 avec 9 membres présents et 1 procuration.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2022.

Délibérations adoptées

2022 09 01		Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour 10	Contre 00	Abstention 00	Ne participe pas au vote 00

Madame le Maire donne lecture du courrier en date du 26 octobre 2022 de Monsieur le Préfet du Nord qui l'informe qu'en vertu du décret n° 2022-1091 du 29 Juillet 2022, il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours.

La personne désignée sera « *un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies* ».

Madame le Maire demande qui souhaite assurer cette fonction.

Monsieur RICHE Sylvain, adjoint au Maire, se porte volontaire et est donc désigné « Correspondant Incendie et Secours » par l'assemblée.

Sécurité des habitants :

Mme Patricia BETRENCOURT souhaiterait :

- L'installation d'une sirène afin d'avertir la population d'un danger imminent
- D'effectuer dans un premier temps un exercice blanc d'alerte avec les membres du Conseil Municipal afin que chacun ait les réflexes adéquats en fonction de l'urgence de la situation.

2022 09 02		Mise à jour de l'actif de la commune		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour 10	Contre 00	Abstention 00	Ne participe pas au vote 00

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour de l'actif de la commune afin de supprimer le matériel obsolète à mettre à la décharge.

L'assemblée décide de sortir de l'actif les biens suivants :

Numéro de compte	Numéro d'inventaire	Libellé de l'immobilisation	Année acquisition	Valeur l'origine
2158	2011-2	Débroussailleuse kawasaki	2011	530,00
2158	2014-3	Débroussailleuse ECHO	2014	709,31
2158	2020 7	Taille Haies	2020	460,80
2183	08 001	Ordinateur HP DX	2008	849,16
2183	02 014	1 PC ACER + IMPRIM OKI PAGE	2002	6 836,88
2183	2009 001	Photocopieur AFICIO MP 2000	2009	2 870,46
2188	00-1	Extincteurs CRPI ISOGARD 6 EAU	2000	610,90
2188	03-003	5 extincteurs	2003	1 094,88
2188	04-002	1 extincteur c02 + i extincteur eau	2004	486,27
2188	05-001	1 extincteur Matic ABC6 KG	2005	545,14
2188	06-002	5 extincteurs + panneaux	2006	571,99
2188	51	Extincteur 2 kg CO2 neige carbonique	NC	215,68
2188	53	Extincteurs 6 l eau/ 2kgs neige	1997	564,51
2188	97-3	Extincteurs RENO 2CO2/6 L EAU	1997	326,46
2188	98-2	Réfrigérateur 300 L GORENGE	1998	379,60
2188	98-4	Extincteur ISOGARD 9 L	1998	517,92
2188	99-2	Extincteur ISOGARD 6 K G poudre	1999	378,92

Autres décisions adoptées et informations

Contrat copieurs école et mairie :

Le contrat souscrit précédemment avec la société RICOH se termine le 31/12/2023.

Une consultation a été lancée. Deux propositions sont intéressantes au niveau du coût de la copie et proposent le rachat de la dernière année du contrat actuel.

Madame le Maire va les rencontrer afin de finaliser leur offre en précisant notamment les délais d'intervention en cas de panne et surtout les frais en cas de raccordement achat de nouveaux ordinateurs ou changement de livebox).

Partenariat DUFOUR Steven :

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur DUFOUR Steven en date du 10 novembre 2022 sollicitant une aide financière.

Monsieur DUFOUR Steven est licencié athlète de IFBB (Fédération internationale de Bodybuilding et fitness) et vient de finir à la 1^{ère} place de la coupe de France.

Il souhaite poursuivre à l'international et pour ce faire il a besoin d'un budget conséquent.

Madame le Maire demande au Conseil municipal son avis.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Colis de Noël aux anciens :

Lors de sa réunion, la commission « fêtes et cérémonies » avait tout d'abord opté pour une carte cadeau (20 € pour 1 personne, 30 € pour un couple).

Par la suite, la commission a rencontré le Ste « Délit de Gourmandise » proposant comme les autres années des colis pour un prix équivalent.

Au vu du contenu des colis et compte tenu de l'absence d'augmentation du prix par rapport à 2021 cette option devenait intéressante.

Après un débat vif et nourri sur ce point Madame le Maire a demandé au Conseil Municipal de voter.

- Pour les colis : 7 votes (RICHE Sylvain, VOORSPOELS Didier, TOTH Dominique, CORNET Laurence, BETRENCOURT Marie, BETRENCOURT Marie pour GELDHOF Thérèse, MARTIN Joël).
- Pour la carte cadeau : 2 votes (DESSERTY Gérard, BETRENCOURT Patricia).
- Abstention : 1 vote (AVE Annie).

La solution des colis est donc retenue.

La distribution des colis est prévue le Samedi 17 décembre 2022 dans la matinée.

Brioches :

Concernant les brioches plusieurs devis sont demandés chez les boulangers avoisinants

PLUi demande d'évolution :

Madame le Maire fait état d'un courrier reçu de la CAPH permettant d'engager une nouvelle évolution du PLUi.

Les souhaits de la Commune seront soumis à la CAPH pour examens.

Cette procédure de modification de droit commun (Art. L.153-41 du CU) prendra entre 18 et 24 mois.

Chemin piétonnier :

Le cabinet ATC59, maître d'œuvre, propose un tunage à la place du busage initialement prévu. Il fait la demande en ce sens à la voirie départementale.

Le coût des travaux est quasiment identique.

Pour information, le dossier d'amendes de police a été accepté et la commune a reçu à ce titre 30 000 €.

Détournement des eaux pluviales :

L'option consistant à passer sur les propriétés de M et Mme LANFORT David et de l'indivision BETRENCOURT Daniel, a été soumise à NOREADE. Nous sommes dans l'attente d'un accord sur la faisabilité.

Cérémonie des vœux :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite ou non faire une cérémonie des vœux en janvier 2023.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour cette réception qui se déroulera le samedi 7 janvier 2023 à 18 H 00.

Illuminations de Noël :

Madame le Maire demande si l'on fait installer les illuminations dans le contexte actuel d'augmentation des coûts de l'énergie.

Il est décidé de faire installer simplement les rideaux lumineux sur la façade de la Mairie.

Commission communication :

En qualité de conseillers délégué à la communication, Laurence CORNET félicite et remercie les membres de la commission pour leur investissement et collaboration active à la rédaction des articles du journal communal « BREVES DE GUSTINE ». Les membres ont été applaudis par l'ensemble du conseil.

La séance est levée à 20 h 45.